



JOURNÉE RÉGIONALE 21 OCTOBRE 2021 RESTITUTION DES ATELIERS

A l'occasion de sa journée régionale « Accompagner le parcours professionnel des personnes primo-arrivantes et Bénéficiaires d'une Protection Internationale », la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a organisé plusieurs ateliers à destination des professionnel.le.s participant.e.s. Trois ateliers se sont tenus l'après-midi :

- [Atelier 1 : Accompagner le parcours professionnel des jeunes bénéficiaires d'une protection internationale ;](#)
- [Atelier 2 : Orienter les publics bénéficiaires d'une protection internationale vers l'IAE ;](#)
- [Atelier 3 : Accompagner l'apprentissage du français en parcours d'insertion.](#)

Le présent document restitue quelques éléments clés des échanges qui se sont tenus lors de ces ateliers.

La rediffusion des échanges de la matinée de la journée régionale est par ailleurs disponible en ligne : [Journée Régionale «Accompagner le parcours professionnel des personnes primo-arrivantes et BPI» - YouTube](#)

Atelier 1 : Accompagner le parcours professionnel des jeunes BPI

Cet atelier avait vocation à permettre l'échange entre les participant.e.s autour des freins et leviers pour l'accompagnement des jeunes bénéficiaires d'une protection internationale vers l'emploi ainsi que les dispositifs mobilisés pour les accompagner.

Les participant.e.s à l'atelier ont fait part de nombreux freins rencontrés lors de l'accompagnement du parcours professionnel des jeunes bénéficiaires d'une protection internationale. Ces freins rendent nécessaire le développement de réponses concertées et coordonnées pour les lever. Cette restitution présente également les ressources évoquées par les participant.e.s qui peuvent être mobilisées pour lever ces freins.

Accompagnement vers l'emploi et la formation :

Les participant.e.s font part de difficultés liées au manque de lisibilité et de connaissance des dispositifs existants tant par les jeunes que par les professionnel.le.s sociaux.ales ainsi qu'à la complexité du système administratif français.

Ressources présentées lors de l'atelier :

PACEA et Garantie Jeunes : les dispositifs d'accompagnement des missions locales

Durant l'atelier, ont été présentés par Cécile Rabouin, responsable des publics spécifiques à la Mission Locale de Paris les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des Missions Locales.

Les missions locales sont des associations départementales, toutes n'ont pas les mêmes dispositifs ou les mêmes applications, chacune a son règlement d'attribution des allocations par exemple, et certaines sont ouvertes aux jeunes en demande d'asile, d'autres non.

L'objectif des missions locales est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'autonomie. L'approche d'accompagnement proposée par les Missions Locales est transversale. Les missions locales travaillent avec les jeunes différents aspects de leur parcours : la recherche d'un emploi, d'une alternance ou d'une formation, l'accès au logement, la santé, les questions financières, le projet professionnel, la mobilité, etc.

L'accompagnement par les Missions Locales peut prendre une forme contractualisée au sein du PACEA : Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie. Le PACEA est limité à deux ans et peut ouvrir droit à une sécurisation financière sous la forme d'une allocation allant jusqu'à 6 fois 497,01€ dans l'année.

La Garantie Jeune est une phase renforcée du PACEA qui peut durer jusqu'à 1 an et qui ouvre droit pour les jeunes à une allocation de 497,01€ par mois. En échange, le/la jeune s'engage à être actif.ve dans ses démarches d'insertion professionnelle et peut être amené.e à suivre des périodes de stage, de formation ou d'immersion professionnelle. L'allocation est dégressive lorsque le/la jeune perçoit un certain niveau de ressources et disparaît lorsque ses revenus atteignent 80% du SMIC brut. La garantie jeune est associées à des droits et des devoirs pour les jeunes et soutient l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes. Elle est accessible à tout.e jeune ayant des ressources inférieures à 600€ mensuels, n'étant ni en situation d'emploi ni de formation professionnelle ni de stage.

Le PIAL (Parcours d'Insertion par l'Acquisition de la Langue) est également une phase du PACEA qui peut durer 3 à 6 mois et permet une sécurisation financière du/de la jeune qui suit une formation linguistique. Les conditions d'entrée dans le PIAL dépendent des missions locales.

EDI : Espaces Dynamiques d'Insertion

Durant l'atelier, a été présenté par Imelda Chanoine, Directrice du Pôle Insertion Jeunes de l'Association ANRS, le dispositif des Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI).

Les Espaces Dynamiques d'Insertion (EDI) sont un dispositif régional de formation professionnelle (le parcours en EDI ouvre droit à une rémunération des stagiaires de la formation professionnelle) à destination des jeunes de 16 à 25 ans éloigné.e.s de l'emploi. L'EDI propose aux jeunes en situation de précarité et éloigné.e.s de l'emploi un accompagnement au développement de leur projet professionnel avec un objectif d'accès à l'emploi ou à la formation.

Le parcours en EDI est accessible toute l'année et en entrées/sorties permanentes. L'accompagnement est précédé d'un temps d'entretiens individuels pour établir un diagnostic sur la situation des jeunes. Les jeunes sont accompagné.e.s vers des stages en entreprises ou des actions visant à développer leurs compétences, notamment linguistiques et numériques. La levée des freins à l'insertion est globalement travaillée par les EDI.

Ressources évoquées par les participant.e.s :

- [Le dispositif Service Civique](#) ;
- Les Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Autres ressources :

- [Synthèse de l'atelier sur l'orientation des jeunes BPI vers les structures d'Insertion par l'Activité Economique \(cf page 7\)](#) .

Maîtrise de la langue française :

Certain.e.s jeunes BPI accompagné.e.s par les participant.e.s ont une faible maîtrise de la langue française. Cette faible maîtrise de la langue engendre plusieurs difficultés :

- Difficultés d'accompagnement par les professionnel.le.s du fait du manque de ressources en interprétariat ;
- Faible autonomie numérique des jeunes qui n'ont pas une maîtrise minimale de la langue française ;
- La faible maîtrise de la langue s'accompagne souvent d'une méconnaissance des dispositifs d'accompagnements français, les jeunes ne savent pas où aller pour être accompagné.e.s dans leur parcours professionnel ;
- L'accès aux formations professionnelles est souvent conditionné à une maîtrise minimale de la langue française qui permette aux jeunes de suivre la formation dans de bonnes conditions.

Concernant l'accès aux formations linguistiques, les participant.e.s pointent le fait que toutes les formations ne sont pas forcément adaptées aux besoins et profil des jeunes BPI. Par ailleurs, il peut exister des listes d'attente pour accéder aux cours de français.

Tant que les jeunes n'ont pas une maîtrise suffisante de la langue française, il est difficile pour eux d'accéder à un emploi ou à une formation. Or, l'accès à un emploi ou à une formation professionnelle permet la progression dans la maîtrise de la langue et l'accès à des ressources financières qui peuvent également faciliter l'inscription dans un parcours de formation linguistique.

Ressources évoquées par les participant.e.s à l'atelier :

- Outil Pocketalk : Boitier de traduction (à usage initial touristique) ;
- PIAL – Parcours d'Insertion par l'Acquisition de la Langue, proposé par les Missions Locales :

La [circulaire du 25 septembre 2018](#) prévoit la mise en place d'un Parcours d'Insertion par l'Acquisition de la Langue (PIAL) au sein des missions locales sous la forme d'une phase du PACEA. La phase PIAL dure entre 3 et 6 mois et propose une formation linguistique pour une remise à niveau en langue afin de permettre à la personne de suivre les autres modalités du PACEA.

Une allocation de 1 454,46 € pour toute la durée du PIAL peut être attribuée aux personnes accompagnées dans ce cadre.

La mise en œuvre du PIAL dépend de la possibilité pour la personne de suivre une formation linguistique et donc de l'offre de formation linguistique sur le territoire.

Le PIAL est ouvert aux personnes éligibles au PACEA ayant une faible maîtrise de la langue française ne leur permettant pas de bénéficier des modalités traditionnelles du PACEA.

- [Réseau EIF-FEL](#) : Coordination linguistique de territoire des 13°, 14°, 17°, 18°, 19° et 20° arrondissements de Paris ;
- Les parcours linguistiques de l'OFII, dans le cadre du CIR (niveau visé : A1) ou [complémentaires au CIR](#) (niveaux visés A2 ou B1).

Autres ressources :

- [Synthèse de l'atelier sur l'apprentissage de la langue français dans le parcours d'insertion \(cf. page 9\)](#) ;
- [Guide de l'évaluation linguistique](#) produit par le RELOREF de France Terre d'Asile
- Cartographies de l'offre de formations linguistiques en Ile-de-France : [cartographie établie par le CARIF-OREF Défi Métiers](#) et [cartographie du Réseau Alpha](#) ;
- Fiches pratiques sur l'apprentissage du français dans le guide [Favoriser l'accès à l'Emploi et à la Formation des personnes BPI en Ile-de-France de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France](#) à destination de professionnel.le.s des structures d'accueil et d'hébergement ;
- Fiches pratiques sur l'apprentissage du français dans le guide [« Accompagnement du parcours professionnel des primo-arrivant.e.s et bénéficiaires d'une protection internationale en Ile-de-France »](#) à destination des professionnel.le.s des SIAE ;
- [Kit de présentation des lauréats de l'appel à projet du PIC pour l'Intégration Professionnelle des Réfugiés en Ile-de-France - Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France.](#)

Autonomie numérique :

Les jeunes BPI peuvent avoir des difficultés dans l'utilisation du numérique à des fins d'insertion professionnelle ou de réalisation de démarches en ligne. Il est également pointé par les participant.e.s, comme frein à l'autonomie numérique, le fait que les personnes sont confrontées à de nombreux changements de téléphone, notamment du fait de l'instabilité des ressources financières qui freinent l'accès à un abonnement téléphonique dans le temps long. Ces changements fréquents de téléphone et de numéros sont également un frein à l'accompagnement social, les professionnel.le.s peinant à recontacter les jeunes.

Ressources évoquées par les participant.e.s à l'atelier :

- [Emmaüs Connect](#) : formations, prêts, forfaits téléphoniques solidaires à 30% du prix du marché, etc. ;
- [Konexio](#) et [Simplon](#) : formations au numérique.

Autres ressources :

- Fiche pratique sur les programmes de formations au numérique dans le guide [Favoriser l'accès à l'Emploi et à la Formation des personnes BPI en Ile-de-France de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France](#) à destination de professionnel.le.s des structures d'accueil et d'hébergement ;
- Fiche pratique sur les formations au numériques mobilisables en parallèle du parcours IAE dans le guide « [Accompagnement du parcours professionnel des primo-arrivant.e.s et bénéficiaires d'une protection internationale en Ile-de-France](#) » à destination des professionnel.le.s des SIAE ;
- [Kit de présentation des lauréats de l'appel à projet du PIC pour l'Intégration Professionnelle des Réfugiés en Ile-de-France - Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France.](#)

Freins périphériques – Santé, Logement et difficultés administratives :

Les participant.e.s à l'atelier ont soulevé diverses catégories de freins périphériques à l'accès à l'emploi des jeunes bénéficiaires d'une protection internationale.

La première catégorie de freins périphériques concerne la précarité du parcours résidentiel de certain.e.s jeunes. Après la reconnaissance du statut de bénéficiaires d'une protection internationale, les jeunes hébergé.e.s dans les structures du Dispositif National d'Accueil (CADA, HUDA, etc.) ne peuvent s'y maintenir que durant 3 à 6 mois, ce qui crée une instabilité forte au moment de la reconnaissance du statut, instabilité d'autant plus importante lorsqu'il n'y a pas de solution d'hébergement ou de logement en continuité proposée. Concernant l'accès au logement, les participant.e.s pointent le fait que le bénéfice de la garantie jeune n'est pas toujours une sécurisation financière suffisante pour l'admission dans les dispositifs de logement accompagné pour les jeunes comme les FJT, la plupart des FJT exigent des ressources supérieures au montant de la garantie jeune.

Sur le plan administratif, dans certains départements, les jeunes BPI ont des difficultés pour obtenir une domiciliation administrative en continuité de leur domiciliation asilaire. Ces difficultés entraînent des difficultés d'accès aux droits. Par ailleurs, certaines personnes primo-arrivantes sont confrontées à des interruptions de droits du fait d'interruption dans la possession de documents de séjour.

Enfin, la question de la santé mentale a été abordée par les participant.e.s comme une difficulté, avec un souci pour les professionnel.le.s non spécialistes de la santé mentale pour évaluer l'urgence des situations.

Ressources évoquées par les participant.e.s à l'atelier :

Appui aux démarches administratives :

- [Les Points Justice](#) (dénomination regroupant notamment les Points d'Accès aux Droits ou PAD) sont des lieux du service public de la justice chargés d'informer les personnes sur leurs droits et d'accompagner l'accès aux droits. Il y a des points justice sur tous les départements ;
- Permanences de l'[Association APASO](#).

Santé :

- Association [l'EPOC](#) (L'espace psychanalytique d'orientation et de consultations pour personnes en souffrance psychique et sociale) ;
- [Centre Minkowska](#) (Consultations de psychiatrie transculturelle centrée sur la personne migrante et réfugiée) ;
- L'association [Parcours d'exil](#) ;
- [Migrations Santé Alsace](#), ressources notamment en termes de formation des professionnel.le.s ;
- [Le Comede](#) (Comité pour la Santé des Exilés).

Autres ressources :

Sur l'aspect administratif :

- Fiche pratique sur les autorisations de travail (incluant notamment la question du maintien des droits à l'expiration d'un document de séjour) dans le guide « [Accompagnement du parcours professionnel des primo-arrivant.e.s et bénéficiaires d'une protection internationale en Ile-de-France](#) » à destination des professionnel.le.s des SIAE ;

Sur la santé mentale :

- Brochure « [Consultations santé mentale et cultures en Ile-de-France du Psycom](#) » ;
- Site du Psycom avec de nombreuses ressources et annuaires sur la question de la santé mentale : www.psycom.org ;

Sur le logement :

- [Guide Accès au logement des personnes BPI en Ile-de-France - Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France](#).



Pour aller plus loin :

- [Support de présentation](#) de la Mission Locale de Paris ;
- Fiche pratique sur l'accompagnement des jeunes BPI dans le guide [Favoriser l'accès à l'Emploi et à la Formation des personnes BPI en Ile-de-France](#) de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France ;
- [Présentation de l'Espace Dynamique d'Insertion de l'ANRS](#) ;
- [Fiche de présentation des Espaces Dynamique d'Insertion](#) sur le site Défi Métiers ;
- [Kit de présentation des lauréats de l'appel à projet du PIC pour l'Intégration Professionnelle des Réfugiés en Ile-de-France - Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France.](#)

Atelier 2 : Orienter les publics bénéficiaires d'une protection internationale vers l'Insertion par l'Activité Economique

Les structures du Dispositif National d'Accueil (HUDA, CADA) ainsi que les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) font partie des nouveaux prescripteurs de l'Insertion par l'Activité Economique. En effet, le déploiement de la Plateforme de l'Inclusion depuis avril 2020 permet aux structures d'orienter directement des personnes vers les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).

Le présent atelier avait pour objectif de présenter aux structures du DNA, CPH et autres accompagnants des publics Bénéficiaires d'une Protection Internationale les parcours proposés par les SIAE afin d'en favoriser la compréhension et de permettre des orientation qualitatives. L'atelier avait également pour objectif de favoriser l'échange entre acteurs du DNA, CPH et SIAE afin d'identifier les leviers et bonnes pratiques d'orientation des personnes BPI vers l'IAE.

Les éléments à retenir concernant le secteur de l'insertion par l'activité économique :

- Les dispositifs de l'IAE sont **présents sur l'ensemble des territoires d'Ile-de-France** avec plusieurs secteurs/métiers représentés ;
- L'IAE propose **un parcours accompagné dans et vers l'emploi**, avec un contrat de travail proche des contrats de travail du droit commun. Les contrats proposés par les SIAE sont limités dans le temps à 2 ans maximum, sauf dérogations.
- Les difficultés sociales et personnelles des personnes sont prises en considération dans l'accompagnement proposé tout au long du parcours en SIAE. L'accompagnement personnalisé est réalisé par la structure IAE avec l'appui, si possible, d'un.e référent.e social.e externe. Les référent.e.s sociaux.ales externes peuvent être ceux.elles ayant orienté la personnes vers l'IAE ou les travailleur.se.s sociaux.ales mobilisables sur les territoire.
- **Les pré-requis (expériences, maîtrise du français, rythme de travail...) varient en fonction des structures IAE.** La compréhension du français à l'oral est souvent un prérequis pour permettre la communication avec les encadrant.e.s et autres salarié.e.s.

- La possibilité de mobiliser des formations en français pendant le parcours IAE varie d'une structure à l'autre. **Le nombre maximum d'heures de formation linguistique pendant un parcours IAE reste souvent limité** (100 à 180 heures), au regard de la logique de mise en situation de travail propre à l'IAE. L'activité professionnelle quotidienne des personnes favorise la progression dans la maîtrise de la langue.
- **Les personnes BPI font partie du publics prioritaires pour les embauches en SIAE en Ile-de-France.** La part de ce public dans les SIAE est en augmentation depuis 3 ans, les personnes BPI représentent environ 10% des salarié.e.s en SIAE. Les personnes BPI peuvent être embauchées par une SIAE d'un département même si elles sont domiciliées dans un autre département en Ile-de-France du fait d'une dérogation mise en place par la Préfecture de la Région Ile-de-France pour favoriser l'insertion professionnelle de ce public.
- De nombreuses structures d'accueil et d'hébergement des publics BPI (**CPH, HUDA, CADA**) ont le **statut de prescripteurs habilités IAE**, au même titre que Pôle emploi. A ce titre, ils peuvent valider, sur la plateforme de l'inclusion, l'éligibilité à l'IAE des personnes qu'elles accompagnent. L'éligibilité à l'IAE est valable pour 6 mois. Elle ne garantit pas une embauche par une SIAE mais il s'agit d'un pré-requis pour celle-ci.

Les leviers pour une orientation réussie vers l'IAE et pour optimiser la coopération entre structures du DNA et SIAE :

- **Il est important que les structures qui orientent les personnes vers l'IAE sensibilisent en amont les personnes accompagnées** sur les objectifs du parcours en SIAE et sur le fait que l'embauche en SIAE n'est pas une fin en soi mais plutôt un tremplin pour l'après, pour travailler son projet professionnel et l'accès au marché du travail classique.
- **Eviter les candidatures spontanées par les personnes elles-mêmes** vers les SIAE. Les motivations/attentes à mentionner sur les outils de candidatures des candidat.e.s souhaitant intégrer une SIAE ne sont pas les mêmes qu'en entreprise classique. **L'orientation d'une candidature par un.e référent.e social.e est à privilégier.** L'existence d'un suivi social externe du/de la candidat.e est un plus pour les SIAE.
- Les structures du DNA et CPH peuvent ouvrir un compte en ligne « orienteur » ou « prescripteur » sur [la plateforme de l'inclusion](#) pour améliorer les démarches de validation de l'éligibilité IAE (délivrance d'un « PASS IAE ») et de l'orientation vers les SIAE.
- L'orientation des personnes vers une SIAE du territoire peut se faire sur la base des informations disponibles sur l'annuaire SIAE de [la plateforme de l'inclusion](#) (fiches de postes, offres de formation...). Pour mieux connaître les caractéristiques du parcours dans une SIAE, le/la prescripteur.trice peut prendre contact directement avec la SIAE pour des informations complémentaires (demande par mail ou téléphone), être dans le listing des partenaires orienteurs, voire bénéficier d'une visite sur site.
- Les possibilités de formation linguistique étant limitée au sein des SIAE, pour favoriser le recrutement en SIAE et favoriser la progression vers l'accès à l'emploi dans le cadre d'un parcours IAE **il est recommandé, autant que possible, de privilégier le suivi de formations linguistique en français en amont de l'orientation vers l'IAE.**
- **Mettre en place un « accompagnement concerté » entre orienteurs/prescripteurs et structures de l'IAE**, si possible tout au long du parcours (jusqu'à 24 mois). Le binôme SIAE/référent.e social.e externe est souhaitable pour travailler la dynamique du parcours avec la personne et la levée des freins périphériques (logement, santé, etc.). Ce binôme d'accompagnement permet également une mobilisation conjointe de la personne sur les démarches à réaliser.



Pour aller plus loin :

- [Support de présentation diffusé lors de l'atelier et présentant les parcours IAE](#) ;
- [Mode d'Emploi de la Plateforme de l'Inclusion](#) ;
- Cartographies de l'offre de formation linguistique en Ile-de-France : [cartographie établie par le CARIF-OREF Défi Métiers](#) et cartographie du Réseau Alpha ;
- Fiche pratique sur l'IAE dans le guide [Favoriser l'accès à l'Emploi et à la Formation des personnes BPI en Ile-de-France de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France](#).

Atelier 3 : Accompagner l'apprentissage du français en parcours d'insertion

Cet atelier avait vocation à permettre l'échange entre les participant.e.s autour des freins et leviers pour l'apprentissage du français ainsi que les dispositifs mobilisés pour favoriser la montée en compétence linguistique des personnes accompagnées.

Freins identifiés par les acteur.trice.s dans l'orientation vers des cours de français et recommandations liées

Plusieurs freins dans l'orientation des personnes vers des dispositifs de formation linguistique ont été identifiés par les participant.e.s.

En particulier, il apparaît parfois difficile de trouver une formation linguistique adaptée à la fois au niveau mais également aux disponibilités temporelles des personnes, en particulier de celles qui sont salariées. Au-delà des horaires de formation, la question de la temporalité des sessions se pose également. Les rentrées dans les dispositifs se font souvent en septembre/octobre puis février/mars et lorsqu'une structure débute un accompagnement en dehors de ces périodes, il est difficile de trouver des formations en entrées et sorties continues adaptées aux besoins des personnes. Les participant.e.s sont toutefois conscient.e.s des difficultés pédagogiques liées aux entrées et sorties permanentes.

Ont également été cités les freins liés à la garde d'enfant et à la mobilité des personnes, en particulier pour les personnes vivant en grande couronne. A noter que la cartographie de l'offre de formations linguistiques du Réseau Alpha permet de filtrer les résultats des recherches en fonction des possibilités de garde d'enfant.

Les inégalités territoriales en termes d'offre de formations linguistiques ont été pointées par les participant.e.s.

Enfin, les participant.e.s regrettent qu'il n'y ait pas d'offre de français financée par l'Etat à destination des demandeur.se.s d'asile.

Les participant.e.s à l'atelier propose les recommandations suivantes qui pourraient être portées par la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France :

- Diversifier l'offre de formation linguistique en développant notamment une offre accessible aux personnes ayant des contraintes horaires liées à une activité salariées ;
- Développer l'offre de formation linguistique en entrée et sortie permanente tout en continuant de développer les formations qui fonctionnent par session en complément ;
- Développer des solutions pour la garde d'enfant des personnes qui suivent des formations linguistiques ;
- Encourager le développement d'une offre de formation linguistique mutualisée entre structures du DNA et CPH, notamment, dans les territoires de grande couronne où l'offre de formation linguistique territoriale peut être faible ;
- Développer une offre de formation en aller-vers dans les structures du DNA et CPH éloignées des transports en commun et lieux de formation.

Présentation des actions de formation linguistique mutualisées entre SIAE par le FLES de Paris par Ismaïl BEDDAR, chargée de mission au FLES de Paris :

Dans le cadre du projet EDEC et du PIC IAE, le FLES de Paris propose sur plusieurs départements d'Ile-de-France un appui au développement de sessions de formation en français à destination des Structures d'Insertion par l'Activité Economique.

Le constat à l'origine de cette offre est que toutes les SIAE ne maîtrisaient pas le dispositif du PIC IAE pour financer des actions de formation à destination des salarié.e.s en insertion et que les petites SIAE ne le mobilisaient pas forcément.

Le FLES de Paris propose donc aux SIAE, pour le développement de formations linguistiques mutualisées, un appui sur l'ingénierie de parcours, la sélection d'un prestataire et la coordination des actions.

La mutualisation entre structures de l'IAE permet une homogénéisation des formations pour un public en situation professionnelle, avec une organisation adaptée aux contraintes de production des structures. Le fonctionnement se base sur une inscription individuelle des salarié.e.s sur les actions de formation, ce qui a pour intérêt également, de réduire le coût pédagogique. La mutualisation permet également aux petites SIAE qui n'ont pas les ressources ni le volume de salarié.e.s nécessaires pour mettre en place des formations en intra de bénéficier des actions.

La volonté est de favoriser la mise en place d'un dispositif identifiable pour toutes les structures. Cela induit un travail conséquent de coordination, mais également, de recensement des besoins auprès des structures du territoire, en préalable à la mise en place d'actions dites « à la carte ».

Sur la session de formation actuelle, 128 salarié.e.s, sans compter le département de Paris, en bénéficient. 14 AI mobilisent le dispositif (59 salarié.e.s), 6 ACI (31 salarié.e.s), 11 EI (37 salarié.e.s) et 1 ETTI.

Concernant la mise en œuvre des actions, la coordination préalable avec les structures est fondamentale pour prendre en compte les impératifs de production et arbitrer sur les modalités des sessions (horaire, volume hebdomadaire, lieu de formation, niveaux visés, etc.). Le FLES se charge de la sélection d'organismes de formation et de la rédaction du cahier des charges.

Les choix pédagogiques font également l'objet d'un arbitrage en lien avec les besoins des SIAE: certifications, visée professionnelle du parcours, échanges de documents avec les SIAE, uniquement linguistique... L'organisme de formation sélectionné doit également avoir une expertise du public IAE.

Les actions de formation linguistique mutualisées sont financées sur les crédits du PIC IAE. Il est nécessaire de faire le lien avec les OPCO et d'anticiper l'aspect administratif pour pouvoir fournir en amont de la session aux SIAE les devis individuels.

Dispositifs et organismes de formations cités par les stagiaires et évoqués lors des échanges

Pour chaque dispositif, un lien cliquable renvoi à une présentation détaillée des programmes ou aux actions de formations développées par l'organisme de formation.

Dispositif ou organisme de formation	Remarques
Cours municipaux pour adultes de la ville de Paris	Ouverts à toutes et tous sans conditions de situ
Collectif Réfugiés	Programme mis en œuvre par 5 associations : le CEFIL, Tous Bénévoles, l'Ile aux Langues, Paroles Voyageuses, Langues Plurielles
Parcours linguistiques complémentaires au CIR	Actions financées par l'OFIL elles permettent d'atteindre le niveau A2 ou B1. Elles sont proposées sur tous les départements. Elles s'adresse aux primo-arrivant.e.s au sens de l'OFIL.
Cours du BAAM (Bureau d'Aide Aux Migrants)	De nombreux cours accessibles à toutes et à tous
Parcours Emploi par Habitat Cité	Projet lauréat de l'appel à projet du PIC pour l'intégration professionnelle des Réfugiés, sessions de formation en français à visée professionnelle. Habitat Cité propose également des cours de français pour adultes.
Parcours d'Entrée dans l'Emploi (PEE)	Dispositif de formation professionnelle financé par la Région Ile-de-France accessible aux jeunes, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, etc.
Espace Dynamique d'Insertion (EDI)	Dispositif de formation professionnelle financé par la Région Ile-de-France accessible aux jeunes de 16 à 26 ans.
POEC incluant des temps de formation linguistiques à visée professionnelle	Plusieurs programmes s'appuient sur des POEC incluant des modules de formation linguistique pour allier apprentissage du français et formation professionnelle (ex : programme Sésame, programme AIRE de l'OPCO Commerce, etc.)
MOOCs pour apprendre le français	Les participant.e.s ont souligné le fait que ces outils sont difficiles d'appropriation pour les personnes qui n'ont pas une autonomie minimale en français ou qui ont des difficultés dans la maîtrise du numérique. Une bonne pratique consiste à accompagner le suivi des MOOCs avec des actions collectives animées par des bénévoles ou dans le cadre d'un projet de service civique par exemple.

QIOZ	Site web et application mobile mis en place par la Région Ile-de-France permettant un apprentissage ludique des langues
Destination Emploi par Synergie Family	Programme de français à visée professionnelle dans le Val-de-Marne pour les personnes BPI.
Première Urgence Internationale	Cours de français à Montreuil et Vitry sur Seine
CEFIL	Organisme de formation situé dans le 18ème arrondissement de Paris
Relais 59	Organisme de formation situé dans le 12ème arrondissement de Paris
Centre Accueil Goutte d'or	Organisme de formation situé dans le 18ème arrondissement de Paris
Centre Alfa Choisy	Organisme de formation situé dans le 13ème arrondissement de Paris
Paroles voyageuses	Organisme de formation situé dans le 11ème arrondissement de Paris
Astrolabe 93	Organisme de formation linguistique situé à Ville-momble (93)

Les coordinations linguistiques de territoire, lorsqu'elles existent, peuvent apporter un soutien aux professionnel.le.s de l'accompagnement des personnes primo-arrivantes et BPI car elles ont une vision fine et globale sur l'offre de formation linguistique sur un territoire. [Le Réseau Alpha recense les coordinations linguistiques de territoire en Ile-de-France.](#)



Outils pour aller plus loin :

- [Article sur le site du Grafie sur les actions de formation linguistique mutualisées à destination des salarié.e.s en insertion](#) ;
- [Guide de l'évaluation linguistique](#) produit par le RELOREF de France Terre d'Asile
- Cartographies de l'offre de formation linguistique en Ile-de-France : [cartographie établie par le CARIF-OREF Défi Métiers](#) et [cartographie du Réseau Alpha](#) ;
- Fiches pratiques sur l'apprentissage du français dans le guide [Favoriser l'accès à l'Emploi et à la Formation des personnes BPI en Ile-de-France de la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France](#) à destination de professionnel.le.s des structures d'accueil et d'hébergement ;
- Fiches pratiques sur l'apprentissage du français dans le guide [« Accompagnement du parcours professionnel des primo-arrivant.e.s et bénéficiaires d'une protection internationale en Ile-de-France »](#) à destination des professionnel.le.s des SIAE ;
- [Kit de présentation des lauréats de l'appel à projet du PIC pour l'Intégration Professionnelle des Réfugiés en Ile-de-France - Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France.](#)